



**Prise en charge orthophonique des pathologies vocales
Du bilan à la rééducation**

Selon la nomenclature générale des actes professionnels, les orthophonistes sont qualifié(e)s pour prendre en charge les dysphonies de l'adulte et de l'enfant. La diversité des pathologies et des protocoles de prise en charge qui y sont associés nécessitent une connaissance anatomique, physiologique mais aussi une connaissance des outils d'évaluation et des outils thérapeutiques qui sont en constante évolution.

Cette formation vocale pour les orthophonistes s'organisera sur 4 ateliers durant deux jours consécutifs et permettra d'appréhender le bilan et la rééducation des laryngopathies bénignes du larynx (laryngopathies dysfonctionnelles et pathologies congénitales). Pour le bon déroulement des ateliers et pour favoriser l'aspect pratique, un nombre limité d'orthophonistes pourra s'inscrire à chaque session.

L'objectif de cette formation est d'apporter aux orthophonistes cliniciens les moyens d'aborder les troubles de la voix tant sur le plan conceptuel que sur le plan de l'évaluation et de la rééducation mais surtout de donner des outils immédiatement utilisables en cabinet et de maîtriser les exercices pour pouvoir les proposer par la suite aux patients. Les supports utilisés (vidéos, matériel informatique, outils papiers et outils informatisés) ainsi que la présentation de cas cliniques et les mises en situation permettront d'illustrer les apports théoriques.

Cette formation est accessible à tou(te)s les orthophonistes sans pré-requis nécessaires.

Date et lieu de la formation : Les 11 et 12 Juin 2021 de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00 soit 14 heures de formation à Perpignan

Formatrice :

Aurélie Ravera-Lassalle, orthophoniste

Chargée des TD de voix chantée à l'école d'orthophonie de Marseille

Master parole et langage, Université de Provence, Aix-en-Provence

Master en Neuropsychologie, Université Paul Sabatier, Toulouse

Praticien certifié LSVT et OSTEOVOX, Formation ESTILL niveau 1 et 2

Formation CVT niveau 1, Formation Chantvoixetcorps niveau 1 et 2

DESIU Laryngo-Phoniatry 2018, ACI, affiliée à la SACEM



Informations pratiques

Formatrice : Aurélie Ravera-Lassalle

Durée : 14 heures sur deux jours

Tarifs : Le tarif de la formation est fonction de la prise en charge choisie. Une attestation de présence et une facture seront remises en fin de formation ainsi que le syllabus de la formation et tous les exercices enregistrés sur une clé USB fournie par le stagiaire. **Le coût de la formation comprend le repas de midi et les pauses.**

Si absence de prise en charge : Le coût de la formation sera de 380 euros payables en deux chèques (acompte de 100 euros et solde de 280 euros). Le crédit d'impôt à la formation de chef d'entreprise est de 138 euros (si toujours en cours en 2020). En cas d'annulation par le stagiaire, au-delà du délai de rétractation, l'acompte de 100 euros est dû et ne sera remboursé sous aucun motif.

Si prise en charge Fif-PL : Le coût de la formation sera de 420 euros payables en deux chèques (acompte de 100 euros et solde de 320 euros). La prise en charge par le Fif-pl est de 150 euros par jour. Le plafond annuel du Fif-pl est de 900 euros. Le crédit d'impôt à la formation de chef d'entreprise est de 138 euros (si toujours en cours en 2021). En cas d'annulation par le stagiaire, au-delà du délai de rétractation, l'acompte de 100 euros est dû et ne sera remboursé sous aucun motif

Si prise en charge DPC : Le coût de la formation est de 460 euros payables en trois chèques : Acompte de 40 euros, caution de 100 euros et solde de 320 euros). Les chèques de 100 et 320 euros seront restitués si le stagiaire remplit toutes ses obligations de prise en charge DPC et quand le DPC aura effectué le règlement auprès de l'organisme Voix et Formations. Si le stagiaire qui effectue cette formation en passant par le DPC ne remplit pas toutes ses obligations (évaluations, présence), le coût total de la formation sera alors à sa charge. En cas d'annulation par le stagiaire, au-delà du délai de rétractation, l'acompte de 140 euros (Chèque de 40 et chèque de 100) est dû et ne sera remboursé sous aucun motif.

Effectifs : 10-24 personnes

Renseignement et inscriptions : Aurélie Ravera-Lassalle, Leeloulassalle@yahoo.fr, 06-11-75-90-97

Organisme de formateur organisateur :

Numéro de déclaration d'activité : Enregistrée sous le numéro : « Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.13.14973.13 auprès du préfet (direction régionale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur » (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état).



Programme détaillé de la formation

Première journée

Accueil : 8H30

Atelier 1 : Le bilan vocal : 9H00 à 13H00

- Matériel (enregistrements audio et vidéo, logiciels...)
- Descriptif de la passation (voix parlée et voix chantée)
- Mises en situation (A l'aide d'un clavier : trouver le fondamental, trouver la tessiture et l'étendue vocale, juger une voix à l'aide d'une échelle...)
- Annexes (VIH, Phonétogramme, bilan geste vocal chanté, correspondance notes-fréquences, analyse spectrale)

Pause repas

Atelier 2 : Le travail vocal : 14h00 à 17H00

- Notions vocales
- Descriptif des exercices avec mises en situation et familiarisation avec le clavier
- Annexes (articles, tableau récapitulatif exercices de voix)



Deuxième journée

Accueil : 8h30

Atelier 2 : Le travail vocal (suite) : 9h00 à 13h00

- Notions vocales
- Descriptif des exercices avec mises en situation et familiarisation avec le clavier
- Annexes (articles, tableau récapitulatif exercices de voix)

Pause repas

Atelier 3 : Les pathologies vocales : 14H00 à 17h00

- Présentation des pathologies
- Annexes (articles, tableau récapitulatif des lésions et de leurs caractéristiques)

Protocoles de prise en charge

- Prise en charge en fonction des pathologies
- Descriptif des exercices par pathologie
- Annexes (articles, tableau récapitulatif exercices en fonction des pathologies)

Atelier 4 : Les cas cliniques

La discussion autour des cas cliniques se fera au fil de la formation en lien avec les aspects théoriques et pratiques apportés au cours des ateliers.



Conditions générales détaillées de la formation

Les conditions générales détaillées dans laquelle la formation est dispensée sont les suivantes :

La formation a lieu dans une salle adaptée au nombre de participants.

Les moyens techniques : Projection sur écran de power point, utilisation d'un enregistreur numérique, d'un micro Shure SM58 (pour enregistrer la voix des stagiaires), du logiciel VOCALAB, d'un piano Casio, d'une tablette avec logiciel Garage Band, d'un amplificateur (pour les fichiers sons), d'un tableau et mise à disposition de paille et de bouteille (pour la technique vocale)

Les moyens pédagogiques : La formation est dispensée avec une partie théorique sur outils informatiques (power point) et papiers (articles, résumé en rapport avec chaque atelier) et une partie pratique sur outils informatiques (visionnage de vidéos et écoute de fichiers sons avec commentaires et appréciations par les stagiaires) et utilisation de matériel (piano, paille)

Les modalités de contrôle des connaissances : Un questionnaire d'évaluation des acquis est envoyé par mail avant le stage et reproposé aux stagiaires au cours du stage. Un relevé de notes avant et après le stage est envoyé aux stagiaires à l'issue de la formation avec le corrigé du questionnaire. Cette évaluation des pratiques professionnelles se fera aussi par le biais de cas cliniques ce qui permettra un temps d'échange concernant les pratiques des participants (difficultés rencontrées, modalités de prise en charge, résultats obtenus...).

Les modalités de contrôle de la présence à la formation : Le contrôle de la présence à la formation des participants se fera à l'aide d'une feuille d'émargement présentée deux fois par jour (matin et après-midi)

Les modalités d'évaluation de la formation : L'appréciation de la formation se fera à l'aide d'un questionnaire de satisfaction proposé à l'issue de la formation.